

FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2025-2026

Dojo Rose - La Garde

Informations de l'adhérent :

Nom : Prénoms :

Adresse :

Date de naissance :/...../.....

Sexe : M ☐ F ☐

Cadre réservé à l'association

Cours :

Tarif : Réduction :

Mode de paiement accepté : CHEQUES, ESPECES, PASS SPORT, COLLEGIEN DE PROVENCE, E-PASS, COUPON SPORT, CHEQUES VACANCES...

Informations représentants légaux :

Nom et prénom du représentant légal 1 :

Adresse complète :

N° téléphone mobile : N° téléphone du travail :

Adresse e-mail :

Nom et prénom du représentant légal 2 :

Adresse complète :

N° téléphone mobile : N° téléphone du travail :

Adresse e-mail :

Renseignements obligatoires par le tuteur légal de l'enfant / Autorisation parentale

Personnes à prévenir en cas d'accident :

Nom : Prénom : N° de tél :

Nom : Prénom : N° de tél :

Problèmes médicaux (allergies...) :

MODALITÉS D'INSCRIPTION 2024-2025

Jesousigné(e), Nom..... Prénom.....

Demeurant :

Agissant en qualité de : autorise, n'autorise pas (rayer la mention inutile) les responsables de Massilia Judo à prendre en cas d'accident toute décision faisant intervenir les secours d'urgences s'il leur est impossible de me joindre en temps voulu. Reconnaît que les représentants de Massilia Judo ne pourront être tenus pour responsables de tout incident ou accident survenu à l'enfant avant ou après avoir quitté le dojo (aller/retour à domicile seul, à pied, à vélo...).

AUTORISATION DU DROIT À L'IMAGE. Lors de manifestations organisées par le club ou la FFJDA, l'image et la voix du licencié sont susceptibles d'être captées et utilisées sur tous les supports de communication (site internet, diffusion vidéo, journaux, etc.). Le signataire du présent formulaire autorise le club à procéder à ces captations d'image et de voix et à les utiliser et diffuser, pour la promotion de la discipline pratiquée.

☐ J'autorise ☐ Je n'autorise pas

RÈGLEMENT D'INSCRIPTION MASSILIA JUDO. Pour le bon fonctionnement de notre association et sa pérennité, il nous est apparu important de préciser, dans l'intérêt de tous, les points suivants :

PONCTUALITÉ. Avant de déposer son ou ses enfants au cours de judo, le parent ou le représentant légal doit s'assurer que le professeur est présent et/ou que le dojo n'est pas fermé pour jours fériés et/ou raisons exceptionnelles. Nous demandons à tous de respecter les horaires qui sont indiqués (horaires des cours, des rendez-vous pour les rencontres sportives...) et tout particulièrement de venir chercher votre enfant aux horaires de fin de cours. L'absence répétée, non justifiée, d'un enfant fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal.

HYGIÈNE. Les Arts Martiaux sont pour la plupart des sports de contact. Une hygiène corporelle scrupuleuse est donc de rigueur. De plus, l'utilisation de sandales spécifiques (tongs, zoories ou autres) est obligatoire pour les déplacements entre les vestiaires et les tatamis. La non-utilisation de ces sandales pourra entraîner l'exclusion de façon temporaire, voire même définitive en cas de récidive.

RESPECT DES PERSONNES et DU MATÉRIEL. Une tenue correcte est exigée pour toute activité au sein du club et lors des déplacements, ainsi qu'au cours des manifestations sportives ou stages. Tout usager de l'association doit veiller à ce que son attitude au dojo ou à l'extérieur de celui-ci soit en accord avec les principes du code moral du judo français. L'accès au cours ou la participation à une compétition pourra être refusé en cas de manquement caractérisé à ces principes élémentaires, la récidive pouvant entraîner l'exclusion sans remboursement de la cotisation. Bien évidemment, une telle issue doit demeurer exceptionnelle ; les valeurs portées par le judo et le droit à l'erreur font partie intégrante de l'enseignement et du parcours du judoka. La priorité est donnée à l'enseignement et à la transformation de l'individu par l'expérience.

PRÉSENCE DES PARENTS DANS LES DOJOS. Les parents ne doivent pas assister à la totalité du cours afin de respecter le bon déroulement de celui-ci. En revanche, des portes ouvertes seront organisées selon un planning défini afin que vous puissiez voir évoluer votre enfant.

ANNULATION – REMBOURSEMENT. La cotisation et la licence restent acquises à l'association pour l'année en cours, soit du 01/09/2023 au 30/06/2024. Elles ne peuvent, en aucun cas, donner lieu en cours d'année à des remboursements et ne peuvent être calculées au prorata temporis.

ATTENTION : MASSILIA JUDO NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE DES VOLS, NI DANS LES VESTIAIRES, NI DANS LES SALLES DE SPORT.

Déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus

Fait à Marseille, le

« Lu et Approuvé »

Signatures